



Les Coteaux

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Fermeture préventive de l'accès au plan d'eau de la rue des Plaines et rappel concernant l'usage des accès municipaux

Les Coteaux, 26 août 2026 – La Municipalité des Coteaux informe la population de la fermeture temporaire de l'accès au plan d'eau situé à l'extrémité de la rue des Plaines, incluant l'escalier permettant d'y descendre.

Une fermeture préventive et des démarches en cours

Lors de la séance ordinaire du 17 août 2026, le conseil municipal a adopté la résolution 26-08-9415 ordonnant cette fermeture à titre préventif. Des vérifications de sécurité et des inspections techniques doivent être réalisées sur les infrastructures d'accès avant d'en autoriser à nouveau l'usage public. Une clôture temporaire a d'ailleurs été installée sur place.

Parallèlement à ces vérifications, la Municipalité est actuellement en discussion avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin d'analyser l'ensemble de la situation.

Rappel important : interdiction de baignade sur les accès municipaux

La Municipalité profite de cette occasion pour rappeler que les accès publics au lac Saint-François situés sur son territoire permettent la mise à l'eau de petites embarcations, mais ne constituent pas des plages publiques aménagées. Ne disposant pas de surveillance, d'équipements de secours, ni de délimitations requises conformément aux exigences relatives aux lieux de baignade du *Code de sécurité*, ces accès ne sont pas destinés à la baignade. Celle-ci y est donc strictement interdite en vertu du Règlement no 333 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Où profiter de l'eau et des activités nautiques aux Coteaux?

Pour les amateurs de nautisme, plusieurs alternatives sécuritaires sont accessibles :

Lieux de baignade et rafraîchissement autorisés:

- **Piscine intermunicipale (gratuit pour les résidents)** : 51, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (*ouverte jusqu'au 30 août inclus; veuillez noter qu'elle sera toutefois exceptionnellement fermée ce vendredi 28 août*)
- **Jeux d'eau du parc Audrey** : 180, rue Martin, Les Coteaux

Rampes de mise à l'eau pour petites embarcations (kayak, planche à pagaie) :

- **Parc Promutuel** : 232, rue Principale, Les Coteaux (*alternative privilégiée pour remplacer l'accès de la rue des Plaines*)
- **Parc Wilson** : 200, rue Principale, Les Coteaux
- **L'Embouchure** : 20, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac

Rampes de mise à l'eau pour embarcations motorisées (réservées exclusivement aux résidents des Coteaux) :

- Rue des Saules
- Camping municipal

La Municipalité des Coteaux remercie les citoyens pour leur compréhension, leur prudence et leur respect de la signalisation en place. Pour obtenir plus de détails sur l'obtention d'une clé pour les rampes de mise à l'eau ou pour consulter la liste complète de nos infrastructures, visitez la section [Installations récréatives & espaces verts](#) du site Web municipal.

- 30 -

Source :

Geneviève Juillet
Responsable des communications et des relations avec le milieu
Municipalité des Coteaux
450 267-3531, poste 238
communications@les-coteaux.qc.ca

